

PROJET PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

| L'accueil de loisirs LE CALYPSO | p. 3 |
|--|------|
| Modalités d'accueil | p. 3 |
| Rappel des éléments du projet éducatif, les objectifs pédagogiques et les moyens de réalisation | p. 3 |
| La vie quotidienne | p. 7 |
| L'évaluation | p. 8 |
| Le cadre et la loi | p. 8 |
| La communication | p. 8 |
| Les partenaires | p. 8 |
| Le budget | p. 8 |

Ce projet pédagogique, réalisé à partir des éléments du projet éducatif porté par le Conseil d'Administration de l'association, a été réalisé avec l'équipe permanente de l'accueil de loisirs.

Il sera l'objet de relectures et de modifications régulières si celles-ci sont nécessaires (avant l'été et en septembre de l'année suivante).

1. L'accueil de loisirs LE CALYPSO

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (dénommé ci-après ALSH) est géré par l'association de loi 1901 **LE CALYPSO**, dont le siège social est situé au Centre de Monval, 28 rue René-Guy Cadou à PORNIC. Son numéro d'enregistrement auprès de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale est le 044ORG0193. L'association est géré par un conseil d'administration élu lors de l'Assemblée générale.

Les enfants accueillis ont entre 3 et 12 ans. Ils sont encadrés à l'année par :

- Cécile GUINEL, diplômée BAFA et AFPS;
- Marlène BONAMY, diplômée BAFA, CAP petite enfance et AFPS;
- Angélique LEMAUX, diplômée CAP Petite Enfance, BAFD et BPJEPS;
- Clémentine LEJEUNE, diplômée CAP Petite Enfance ;
- Paola FERRÉ, stagiaire BAFA ;
- Lætitia TAUREAU, diplômée BAFA.
- du personnel vacataire embauché en fonction de la réglementation Jeunesse et Sports ;
- des stagiaires en formation professionnelle.

Ronan HILLION, directeur, est diplômé BAFA, BAFD, AFPS et DEJEPS.

Des agents municipaux mis à disposition par la ville de Pornic assurent la remise en température des repas et l'entretien des locaux.

Le centre est ouvert tous les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires.

L'accueil se fait au centre de loisirs de Monval, 28 rue René-Guy Cadou, 44210 Pornic.

Ce site, entièrement clôturé et sécurisé, de trois hectares de verdure fait face à la mer : il dispose d'un accès à la plage, d'un terrain stabilisé et d'un bosquet.

Les locaux sont aménagés fonction des besoins de l'année et sont répartis entre bâtiments en dur et tentes (sur dalle bétonnée et équipée d'électricité).

2. Modalités d'accueil

Tous les enfants sont accueillis, sans aucun critère restrictif, à la condition d'avoir complété le dossier administratif et d'avoir communiqué les documents obligatoires.

Les horaires pour déposer / reprendre les enfants sont les suivants :

- à la journée complète (vacances) : 7h30 9h30 / 17h 18h30
- à la demi-journée (excepté l'été): 7h30 9h30 / 11h30 12h00 / 13h 14h30 / 17h 18h30
- les mercredis (hors vacances): 17h 18h30

Afin de réserver les repas et de prévoir l'encadrement nécessaire, les enfants peuvent être inscrits au plus tard 72 heures avant le jour souhaité.

Un service de bus est mis en place l'été pour prendre les enfants dans Pornic par l'association Le Calypso.

Un service de bus permet aux enfants de rejoindre Monval après l'école le mercredi, organisé et facturé par la Mairie de Pornic.

3. Rappel des éléments du projet éducatif, les objectifs pédagogiques et les moyens de réalisation

Définitions:

Le projet éducatif est porté par les membres de l'association.

Les objectifs pédagogiques sont pour l'équipe d'animation des buts à atteindre dans le cadre du développement de l'enfant et une réponse concrète aux besoins détectés par l'association.

Les moyens de réalisation sont les techniques utilisées par l'équipe d'animation pour tendre vers la réalisation des objectifs pédagogiques. Ils sont des actes concrets donc évaluables (qualité / quantité) : ils permettent de vérifier que les actions engagées correspondent aux objectifs pédagogiques et donc aux objectifs fixés par le Conseil d'administration.

| OBJECTIFS | OBJECTIFS | MOYENS D'ACTION : | | |
|--|--|--|--|--|
| EDUCATIFS: | PEDAGOGIQUES : | que met l'équipe en place pour valider les objectifs | | |
| ce que souhaite le Conseil d'administration | ce que veut développer l'équipe d'animation | | | |
| | re ur les 2 ans - prendre en charge les | - les salles sont décorées, rangées et aménagées en fonction des âges des enfants | | |
| | | - les salles sont personnalisées et reconnaissables en fonction des âges et de leur fonction (restauration, activités, bibliothèque,) | | |
| | | - le centre se pare de couleurs pour égayer les espaces | | |
| | | - un coin spécifique est aménagé pour un accueil le plus confidentiel et le plus confortable possible | | |
| | | - les enfants et les parents sont accueillis de manière individuelle : les animateurs informent les parents du déroulement de la journée à venir ou passée | | |
| Proposer aux familles | | - le personnel est disponible pour répondre aux attentes et besoins des enfants et des parents | | |
| une structure accueillante pour les enfants de 3 à 12 ans | | - une visite des locaux est systématiquement proposée aux nouveaux enfants avec leurs parents | | |
| sur l'ensemble des périodes de vacances | familles et les enfants de leur arrivée à leur départ | - les enfants sont accueillis de manière échelonnée | | |
| scolaires et le mercredi. | | - une attention particulière est portée aux affaires des enfants (sacs, vêtements, etc) | | |
| | | - les animateurs veillent à la transmission des informations concernant les enfants (cahier d'accueil, affichages des plannings, menus,) | | |
| | | - des panneaux directionnels compréhensibles par tous sont installés | | |
| | - créer un lien fort avec les familles | - des activités sont organisées avec les parents et leurs enfants : soirées cuisine, jeux, etc | | |
| | | - l'aménagement et la décoration du site sont effectués ensemble lors de la journée « coup de pouce » | | |
| | | - un planning annuel de rencontre est établi à la rentrée de septembre | | |
| | - intégrer dès le premier | - une visite du site et des installations est systématiquement proposée | | |
| Les enfants doivent apprendre à vivre ensemble de façon à | jour les nouveaux arrivants | - des jeux de connaissance permettent aux enfants de rencontrer les autres camarades | | |
| mettre en commun ce qui les rapproche et ce qui les éloigne. | - vivre une aventure collective | - des règles de vie commune sont construites et affichées avec la participation des enfants | | |
| | - ouvrir les enfants à la | - un panel d'ateliers culturels est proposé | | |
| | diversité du monde qui les entoure | - les enfants doivent goûter les aliments avant de décider de ne pas manger (entrée + plat de résistance) | | |
| | - accueillir tous les enfants dans des conditions confortables pour tous (enfants, parents, personnel) | - une rencontre avec les parents et l'enfant est faite en amont : visite du site, résolution des problèmes éventuels, etc | | |
| | | - les horaires d'accueil de l'enfant peuvent être adaptées en fonction de ses besoins physiologiques (handicap,) ou d'organisation des familles (rendez-vous médical ou activités extra-scolaires) | | |
| | | - une mise en place de régimes alimentaires spécifiques est proposé avec le fournisseur de repas (allergies, sans porc, etc) | | |
| | - faire se rencontrer les | - les enfants de tous âges se retrouvent lors des temps libres et les | | |

| | enfants d'âge et de | ateliers du mercredi matin |
|--|---|---|
| | | - les plus grands s'occupent des petits lors des repas, sous l'œil vigilant des animateurs |
| | milieu différents | - des rencontres sont organisées avec d'autres accueils |
| | | - les enfants ont la possibilité d'animer des activités pour leurs camarades : les animateurs sont alors en support, sur des temps formalisés (un planning est proposé par les enfants) |
| | - faire en sorte que les enfants participent et non consomment les activités | - les enfants aident à la mise en place et rangent après les activités, en compagnie des animateurs |
| | | - les salles sont rangées le soir avec les enfants |
| | - montrer l'exemple aux enfants | - le comportement des adultes encadrants doit être exemplaire à tous points de vue (langage, façon d'être,) |
| | | - le matériel doit être utilisé à bon escient |
| Favoriser le respect | | - le matériel doit être nettoyé et rangé à sa place dans la régie après son utilisation |
| envers les autres, le matériel et | - favoriser la prise en main et le rangement des matériels à disposition | - du matériel est à disposition des enfants (crayons, papier et autre) |
| l'environnement. Pour ce faire, les animateurs veilleront à ce que le | | - le rangement est clair pour les enfants et symbolisé en fonction de chaque âge |
| centre soit accueillant tant au point de vue de la propreté des locaux | - vivre collectivement, avec les autres, dans le respect des droits de chacun | - les règles de vie sont claires, affichées (panneaux, photos,) et répétées régulièrement |
| que du rangement du matériel. | | - les règles connues de tous, des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect (visite du bureau du directeur,) |
| | | - une attention particulière est portée envers la politesse (merci, s'il te plait,) |
| | - sensibiliser les enfants au respect de la nature qui les entoure | - les animateurs veillent au non-gaspillage des papiers et autres matériels, notamment en mettant à disposition des feuilles de brouillon ou de récupération |
| | | - les animateurs mettent en place des activités autour du milieu (forêt, mer, aquarium, vivarium) |
| | | - des actions autour du recyclage sont mises en place (minidéchetterie, niveau d'eau,) |
| | - favoriser la liberté de choix | - le plus souvent possible, les enfants ont le choix entre plusieurs activités variées (sport, manuel, jeu, cuisine, bricolage,) |
| Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et | | - les animateurs renouvellent régulièrement les activités proposées : ils sont en recherche permanente de nouveautés |
| de l'enfant, dans le respect des besoins et | | - des nouveaux ateliers en autonomie sont proposés |
| des caractéristiques de chaque âge. | - tendre vers une autonomie et une responsabilisation grandissante des enfants - développer les temps libres | - lors du repas et du goûter, les enfants mettent le couvert, débarrassent, etc |
| | | - des coins permanents sont installés (cuisine, bricolage, découpage, jeux divers,) |
| | | - des nouveaux espaces sont créés avec de nouveaux matériels à disposition |
| | | - les animateurs font en sorte que les plus petits gagnent en autonomie |
| | | - l'enfant peut jouer seul ou avec les autres |
| | | - du matériel est mis à disposition |
| | | - les animateurs sont présents en tant que support si l'enfant le |

| | | demande | | |
|--|---|---|--|--|
| | | - des modes d'emploi sont mis à disposition des enfants pour les activités autonomes | | |
| | - aider l'enfant à se | - le rythme de l'enfant est respecté et conduit à la création d'une journée type <i>(cf page X)</i> | | |
| construire | | - les plannings sont créés en fonction des besoins des enfants (motricité fine, développement de l'imagination,) | | |
| | - mettre en avant les principes de démocratie | - des activités variées sont proposées pour tous, sans critère de sexe | | |
| | | - les enfants choisissent les activités selon leurs envies, leurs copains, etc | | |
| | | - les enfants qui ne veulent pas participer devront essayer une fois, puis choisiront en connaissance de cause s'ils veulent continuer | | |
| | | - lors de journées formalisées, les animateurs proposent des activités au choix pour tous les enfants, quel que soit leur âge | | |
| Favoriser l'ouverture | - favoriser le mélange entre les groupes | - l'animateur incite les enfants à jouer ensemble, en respectant les règles communes | | |
| des activités en incitant la mixité fille/garçon et | | - les groupes d'enfants déjà constitués sont mélangés au moment du repas | | |
| les passerelles entre tranches d'âges. | | - certaines activités sont des passerelles entre les tranches d'âges | | |
| | | - une attention particulière est portée au groupe des 6/7 ans | | |
| | | - les petits font plus d'activités avec les plus grands | | |
| | | - les grands proposent des petits ateliers aux enfants (lecture, bricolage,) | | |
| | - mettre en œuvre les projets d'enfants | - les animateurs écoutent et favorisent les demandes des enfants, e mettant à leur disposition les moyens nécessaires | | |
| | - favoriser la rotation des animateurs | - tous les mercredis matins, les animateurs proposent une activité pour toutes les tranches d'âges en faisant attention aux 3 ans | | |
| Favoriser le partenariat local. | - ouvrir l'accueil de loisirs vers l'extérieur | - des rencontres avec d'autres accueils sont mises en place (ASPA,) | | |
| | | - des partenariats sont créés (rugby à XIII, JSA,Centre de soins infirmiers) | | |
| | | - les enfants participent à la vie pornicaise (expositions, Tour de France à la voile, concerts d'été, …) | | |
| | | - des rencontres intergénérationnelles sont organisées | | |
| | | - des rencontes intercentres, des tournois sportifs sont mis en place | | |
| | | - des activités et des sorties sont organisées avec les associations locales | | |

4. La vie quotidienne

Le terme *journée type* est délicat, aucune journée n'étant semblable à l'autre. Mais il est important de créer une trame permettant à l'enfant d'avoir des repères temporels.

L'animateur a un rôle de sécurité et d'accompagnement; s'il sait en permanence où se trouvent les enfants et ce qu'ils font, il n'est pas pour autant sans cesse dans un rôle d'encadrement directif.

Il est chargé de faire respecter les consignes en matière d'hygiène (lavage de mains, passage aux toilettes, ...) et de restauration (manger équilibré, en quantité suffisante, dans une position et une tenue correctes, ...).

| | JOURNEE TYPE | | | | |
|---------------|--|---------------------------|---|--|--|
| | Les 3/5 ans | | Les 6/12 ans | | |
| | - accue | eil échelonné des | s familles et des enfants | | |
| | - pointage et réservation pour les séances suivantes | | | | |
| 07h30 - 09h30 | - affichage (menus, activités, …) | | | | |
| 07n30 - 09n30 | - réponses aux questions des parents, information sur les activités et le matériel à prévoir (maillot de bain,) | | | | |
| | - activités calmes au choix des enfants | | | | |
| 9h00 – 10h00 | | - possibilité d'al | ller jouer dehors | | |
| | | - regroupe | ment, appel | | |
| | | - présentation | n de la journée | | |
| 10h00 | | - rappel des | règles de vie | | |
| | | - choix des activités | | | |
| | | - déroulemen | t des activités | | |
| 11h00 | - temps libre : les enfants sont libres de leurs jeux, sous la surveillance des animateurs qui leur mettent à disposition du matériel. | | | | |
| 1 11100 | - les petits et les grands peuvent jouer ensemble | | | | |
| | | - repas da | ns le calme | | |
| 11h30 – 13h00 | - les enfants mettent le couvert, se servent dans les plats, aident les plus jeunes, débarrassent et nettoient les tables | | | | |
| 13h00 – 14h00 | | - repos pour les 5 ans | - temps calme (jeux non bruyants et non sportifs) | | |
| 14h00 – 15h00 | - sieste pour les 3/4 ans (ils peuvent dormir jusqu'à 16h00, à leur réveil, ils rejoignent le | | : les enfants sont libres de leurs jeux, sous la es animateurs qui leur mettent à disposition du matériel | | |
| | groupe des 5 ans) | - les pet | tits et les grands peuvent jouer ensemble | | |
| | | - regroupement | | | |
| 15h00 - 16h00 | | | - déroulement des activités | | |
| 16h00 - 16h45 | - goûter (préparé par les animateurs et les enfants) | | | | |
| | - accueil échelonné des familles et des enfants | | | | |
| | - pointage et réservation pour les séances suivantes | | | | |
| | - affichage (menus, activités,) | | | | |
| 17h00 – 18h30 | - réponses aux questions des parents, information sur les activités et le matériel à prévoir (maillot de bain,) | | | | |
| | - discussion sur la journée passée (bobos et moments de bonheur) | | | | |
| | - activités calmes au choix des enfants | | | | |

5. L'évaluation

Le processus d'évaluation est permanent et itératif. Il traite:

- des relations avec les enfants, parents, partenaires extérieurs, personnel de la mairie;
- des locaux:
- du fonctionnement;
- de tout autre sujet ayant un rapport avec le bon déroulement du séjour.

Des outils seront mis en place afin de créer des objectifs généraux et personnalisés. Ces outils définiront la pertinence de l'action par rapport au projet pédagogique et permettront de recadrer l'action ou de reformuler le projet lui-même.

L'évaluation des animateurs stagiaires en vue de la validation d'un stage fera l'objet d'une attention toute particulière : elle permettra une gradation des responsabilités et de l'autonomie des stagiaires.

Cette évaluation se fait AVEC le personnel et non contre : ce n'est en aucun cas un système de surveillance mais bien un outil d'amélioration du service, nécessaire pour l'évolution de chacun et pour assurer des vacances agréables aux enfants; elle est rédigée à un instant T des capacités et des objectifs de l'animateur.

6. Le cadre et la loi

Les activités se déroulent dans le cadre légal dicté par les lois et règlements en vigueur en France. Les services de la *Direction Départementale de la Cohésion Sociale* contribuent notamment à faire respecter la législation.

Le directeur et les animateurs possèdent toutes les informations nécessaires pour situer les animations dans un cadre de sécurité optimal. Le directeur met donc à la disposition de son équipe pédagogique les textes en vigueur. Elle sait où rechercher l'information si besoin est.

Le directeur et son équipe ont toute autorité pour faire cesser une activité, qu'elle soit animée par les collègues ou par des partenaires extérieurs si les conditions de sécurité tant physiques que psychologiques ne sont pas réunies. Tout comportement dangereux ou suspect fera l'objet d'un signalement auprès des services compétents.

De même, les animateurs respectent les lois concernant la cigarette, l'alcool et les drogues. Ils ne portent sur eux aucun signe ostensible d'appartenance religieuse ou de logo illégal (apologie du cannabis, etc...).

Toute atteinte physique aux enfants constatée lors de leur venue sur le centre ou tout comportement suspect rapporté par les enfants feront l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (assistantes sociales, Gendarmerie, ...), après vérification de la crédibilité des propos de l'enfant.

7. La communication

Le site internet <u>www.lecalypso.fr</u> est le support de base de l'association, mais toutes les formes de communication seront utilisables en fonction des publics visés : « flyers », affiches, articles de presse, plaquettes, etc...

Elles seront vues par les membres du bureau avant toute diffusion.

Ces communications concerneront les activités de l'accueil de loisirs pour en faire la présentation ou pour en faire un bilan.

Tous les documents nécessaires aux inscriptions sont téléchargeables sur notre site internet ET disponibles à Monval.

8. Les partenaires

La mairie de Pornic et ses divers services (Affaires sociales, Affaires scolaires, JSA, LTA, Services techniques, ...) est un partenaire privilégié : elle met à disposition des locaux, du personnel et subventionne les journées des enfants de la ville.

Sur la commune, tous les partenariats sont envisageables.

Le rôle du directeur est de contacter et d'ouvrir avec les partenaires les possibilités d'animations, de visites, de rencontres, en fonction des envies et des besoins de l'équipe pédagogique et des enfants.

De même, des échanges sont envisagés avec d'autres accueils de loisirs de la région.

9. Le budget

Le budget de fonctionnement du centre de loisirs est voté par les membres du bureau, sur proposition du directeur : il est un outil au service de l'activité.